

LABENNE

D I C R I M - Document à c o n s e r v e r

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LABENNE



Nature Océane

a n n é e 2 0 1 6



Sommaire

Les risques naturels

p. 04 FEU DE FORÊT

p. 06 TEMPÊTE

p. 08 CANICULE

p. 10 SEISME

Les risques industriels

p. 12 TRANSPORT DE MATIERE DANGEUREUSE

Les risques sanitaires

p. 14 PANDEMIE GRIPPALE

p. 16 INFORMATIONS

p. 17 PLAN LABENNE OCEAN

p. 18 PLAN LABENNE VILLE



Edito

DU MAIRE



Jean-Luc DELPUECH, Maire

En vertu de la loi du 13 août 2004 et du décret 2005-1156 du 13 septembre 2005, le Document d'Information Communal des Risques Majeurs est un exercice «imposé» aux municipalités pour mieux assurer la sécurité et la sauvegarde de tous.

Certes les perspectives évoquées ici ne sont pas réjouissantes mais l'organisation prévue se veut rassurante.

En cas de problème majeur, sous l'autorité partagée de l'Etat et de la Commune, les élus, les services municipaux, les associations et tous les généreux bénévoles (comme en 2009 pour Klaus) seront là pour aider, secourir et reconforter.

Mais l'été arrivant, pensons d'abord aux beaux jours et souhaitons nous un environnement clément en toute saison, et pour les années à venir.

Jean-Luc DELPUECH
Maire de Labenne

» LE FEU DE FORÊT

Qu'est ce qu'un feu de forêt ?

Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre) ou humaine (intentionnel ou accidentel).

Catastrophique pour la faune et la flore, son impact peut être tout aussi terrible pour l'Homme s'il vient à atteindre le domaine urbain (destruction d'habitations, risques pour nos vies, ...).

Le risque feu de forêt à Labenne

La commune compte sur son territoire pas moins de 1 300 Ha de forêt (essentiellement composée de Pins maritimes).

Cette importante surface entoure notre ville et nous rend donc vulnérable aux risques d'incendies.

Rappel

L'arrêté préfectoral du 07/07/2004 interdit tous les feux de broussailles et de végétaux ainsi que le lâché des lanternes volantes.

Alerte de la population !

Dés que le niveau de risque est avéré, la Mairie déploie des moyens d'alerte pour vous prévenir :

- par mégaphone (Police municipale)
- par du porte à porte
- par appel téléphonique (personnes inscrites sur le registre)
- en initiant la pyramide (une personne prévient 3 à 4 personnes qui en font de même à leur tour)

Si vous n'êtes pas inscrits dans le registre et que vous souhaitez être prévenu par téléphone lors d'annonce ou pendant la réalisation d'un événement, prenez contact auprès de la Mairie au 05.59.45.46.60 ou abonnez-vous à «l'alerte» sur le site : www.ville-labenne.fr

AVANT

- Débroussailliez
- Vérifiez l'état des fermetures, portes et volet, la toiture
- Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris

PENDANT

**Si vous êtes témoin d'un départ de feu
informer les pompiers (18 ou 112)**

Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible :

- Manifestez-vous auprès des services de secours (terrestre, aériens, etc ...)
- Si vous êtes surpris par les fumées, respirez au travers d'un linge humide
- En voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité) ; n'en sortez pas et fermez les fenêtres et les aérateurs.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- N'évacuez que sur ordre des autorités, vous êtes plus en sécurité dans votre maison que sur la route
- Ouvrez le portail du terrain
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Repliez vos bâches et stores
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Rentez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après
- Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu
- Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur)
- Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier en PVC, tuyaux, etc ...)

APRES

- Sortez protégés (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau)
- Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspectez votre habitation (braise sous les tuiles), surveillez les reprises
- Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation.



» LA TEMPÊTE

Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une tempête est un phénomène météorologique violent caractérisé par des vents rapides (vent moyen supérieur à 90km/h) et des précipitations intenses. Elle peut être accompagnée d'orages, de grêles, ...

Le risque tempête à Labenne

La ville de Labenne est exposée par sa position géographique (placée en front de mer) aux vents violents et à leurs répercussions (coupure d'électricité, destruction de bâtiments, arbres au sol, ...).

Nous gardons tous en mémoire les tempêtes des années 1999 et 2009 et de leur impact sur nos vies quotidiennes.

Alerte de la population !

Météo France diffuse aux autorités et aux publics, des cartes de vigilance qui sont suivies par des bulletins d'informations complémentaires lors de vigilance orange ou rouge



Photographie aérienne du Massif forestier des Landes de Gascogne

Cette information sera retransmise sur le site internet de la ville ainsi que par mail aux labennais inscrits sur le dispositif alerte

En situation ORANGE

- Limitez vos déplacements, limitez votre vitesse sur route, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt
- En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent et susceptibles d'être endommagés

En situation ROUGE

Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous

En cas d'obligation de déplacement :

- Limitez- vous au strict indispensable en évitant de préférence, les secteurs forestiers
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion



» LA CANICULE

Qu'est-ce qu'une canicule?

Une canicule est un phénomène météorologique de températures de l'air anormalement fortes, de jour comme de nuit, se prolongeant de quelques jours à quelques semaines, dans une zone relativement étendue. Elle survient avec le réchauffement très important de l'air qui provoque notamment une baisse significative de l'amplitude thermique entre le jour et la nuit. Pour qu'une telle vague de chaleur soit qualifiée de canicule, il faut que celle-ci égale ou dépasse certains seuils en intensité et en durée (ex : au moins 72h de suite).

Le risque canicule à Labenne

La commune de Labenne a déjà connue des épisodes de canicules marquant par leur dangerosité en 2003 et 2006. Ce type d'évènement présente un risque important pour les personnes âgées, les enfants et les personnes vulnérables (affaiblies par la maladie). C'est pourquoi, il est nécessaire de ne pas négliger son impact.

Recensement en Mairie

Chaque année, avant la période estivale, la Mairie au travers du service CCAS vous propose de vous recenser ou de recenser un proche pour bénéficier d'une attention particulière en cas d'épisode caniculaire.

Alerte de la population !

Météo France diffuse aux autorités et aux publics, des cartes de vigilance.

Les personnes sensibles, inscrites en Mairie, seront informées par téléphones des précautions à prendre.

Le plan canicule comprend 4 niveaux de vigilance. Cette information ainsi que son évolution sera communiquée sur le site internet de la Mairie.

Pour me recenser, je m'inscris auprès du CCAS et de Mme Koro Nathalie au 05.59.45.46.60.

- Pendant la journée, fermez volets et fenêtres. Aérez la nuit
- Utiliser ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas, ...) trois heures par jour
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif
- Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée
- Limitez les exercices physiques
- Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur. Si à ces symptômes s'ajoutent nausée, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au secours en composant le 15. Ils vous indiqueront ce que vous devez faire.

Les gestes à retenir



» LE SEISME

Qu'est ce qu'un séisme?

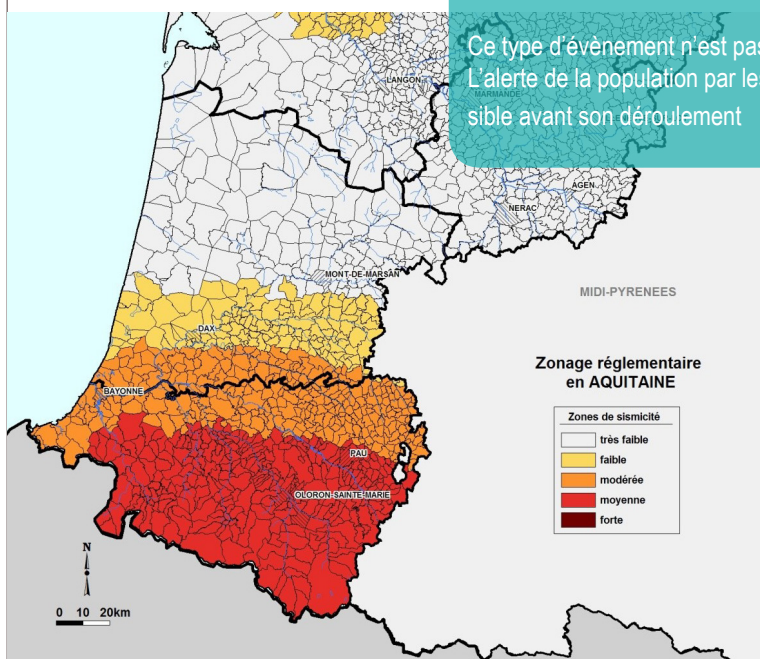
Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Le risque de séisme à Labenne

La commune de Labenne se situe dans une zone d'aléa sismicité modérée (cf carte ci-dessous). Cette donnée nous oblige à ne pas négliger cette éventualité et de s'y préparer pour y faire face.

Alerte de la population !

Ce type d'évènement n'est pas prévisible. L'alerte de la population par les autorités est donc impossible avant son déroulement



AVANT

- Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Fixez les appareils et les meubles lourds
- Repérez un endroit pouvant servir d'abri

PENDANT

- Ne pas paniquer
- Si l'on est à l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur, d'un pilier porteur, sous des meubles, s'éloigner des fenêtres
- Si l'on est à l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)
- Si l'on est en voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRES

- Evacuer le plus vite possible
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible les autorités.
- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments et des zones instables



Coupez l'électricité et le gaz



Evacuez le bâtiment



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



» LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Qu'est-ce qu'un Transport de Matières Dangereuses ?

Le Transport de Matières Dangereuses ou TMD est un moyen de véhiculer des matières dites dangereuses (risques pour l'environnement, pour la santé, ...) grâce aux voies routières, ferroviaires ou fluviales. Les risques liés à ces modes de transports sont nombreux lorsqu'un accident intervient :

- Explosions
- Incendies
- Nuages toxiques
- Pollution de l'atmosphère, de l'eau, du sol

Le risque de Transport de Matières Dangereuses à Labenne

La ville de Labenne détient sur son territoire de grandes voies de communication permettant le Transport de Matières Dangereuses :

- L'autoroute A63
- La route départementale RD810
- La voie ferrée
- L'océan

Alerte de la population !

En cas d'accident, l'alerte sera transmise :

- aux personnes abonnées à l'Alerte sur le site de la ville : www.ville-labenne.fr
- aux personnes sur zone par hauts parleurs ou avec l'aide de la radio



AVANT

- Connaître les consignes de mise à l'abri – mise à l'écoute
- Connaître la signalisation des TMD
- Respecter la réglementation relative à l'exécution des travaux à proximité de réseaux

PENDANT

- Protéger les lieux du sinistre d'un sur-accident éventuel par une signalisation adaptée
- Demander à toutes personnes se trouvant à proximité de s'éloigner
- Donner l'alerte en appelant les sapeurs-pompiers (18 ou 112)
- Dans vos messages d'alerte efforcez-vous de préciser si possible :
 - Le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes
 - La présence ou non de panneaux oranges, et le cas échéant, les numéros qu'ils comportent (ne pas s'exposer pour lire ces plaques si elles ne sont pas visibles)
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, écoulement, ...
- En cas de picotement ou d'odeur forte, respirer à travers un mouchoir mouillé
- Respecter les consignes, ne pas aller chercher les enfants à l'école, ne pas faire d'étincelles, ne pas fumer, ne pas utiliser le téléphone
- Ne pas consommer l'eau du réseau public ou d'un captage privé
- En cas de fuite de produits :
 - Ne pas toucher au produit. Rejoindre le bâtiment le plus proche. Quitter la zone de l'accident.
- Si vous êtes confiné dans un bâtiment :
 - Arrêter les ventilations. Fermer les portes et les fenêtres. Obturer les entrées d'air.

APRES

- Si vous êtes confinés, dès que la radio annonce la fin de l'alerte, aérez le local de confinement et sortez.
- Ne pas consommer l'eau du réseau public ou d'un captage privé, ne pas consommer les légumes du jardin, ne pas manipuler le sol ni les végétaux sans y avoir été invité



» LA PANDEMIE GRIPPALE

Qu'est-ce qu'une pandémie grippale?

Une pandémie grippale est une épidémie de grippe qui touche une part inhabituellement importante de la population et présente sur une large zone géographique. Il ne s'agit pas d'évènements tout à fait exceptionnels. En effet une pandémie grippale intervient en moyenne tous les 25-30 ans.

Le risque pandémie grippale à Labenne

Nous gardons à l'esprit cet épisode de pandémie grippale en 2009 (avec la grippe A) qui a touché sévèrement l'Amérique Centrale et par chance moins fortement notre pays, notre région, notre ville. L'apparition de ces virus peut provoquer la désorganisation et perturber notre vie sociale et économique en plus de notre santé.

Alerte de la population !

En cas de risque de pandémie grippale, les autorités au travers des médias informent la population. Cette information sera relayée par le site internet de la ville, par les panneaux d'informations lumineux situés en bordure de route.

Les autorités pourront, si le risque est élevé, déclencher le plan « pandémie grippale ». La Mairie relayera toutes informations concernant la mise en place d'une campagne de vaccination.

AVANT

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue
- Eviter les contacts avec les personnes malades

Ces gestes d'hygiène simples permettent également de se protéger contre de nombreuses maladies transmissibles, comme les gastroentérites, les bronchiolites, etc.

PENDANT

Si vous êtes malade, dès les premiers symptômes :

- Ne pas se déplacer directement à l'hôpital, téléphoner à son médecin traitant, ou au 15 uniquement en cas d'urgence. En fonction de votre état, vous serez conseillé ou pris en charge
- S'isoler pour éviter de contaminer les personnes proches de soi
- Réduire au maximum le contact avec vos proches en limitant leurs visites
- Ne pas embrasser vos proches et éviter de leur serrer la main
- Porter toujours un masque anti-projections en présence d'autres personnes
- Aérer régulièrement votre domicile
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue



» INFORMATION

Pour s'informer

Les panneaux lumineux aux carrefours de la commune de Labenne



05 59 45 46 60 - Mairie de LABENNE
05 58 06 58 06 - Préfecture des Landes



www.ville-labenne.fr (Site internet de la ville)
www.prim.net (portail de la prévention des Risques Majeurs)
www.meteofrance.fr



Ville de Labenne (Page Officielle)

Documents à consulter disponibles en Mairie

- Plan Communal de Sauvegarde ou PCS de Labenne
- Dossier Départemental des risques majeurs ou DDRM

Inscrivez-vous aux alertes en vous abonnant
sur le site de la ville www.ville-labenne.fr



LABENNE Océan

A

B

C

LE SEMIS

CORN DE DUPLA

PELIC

LA DUNE NORD

Base de Canoë Paddle

Poste de secours MNS

Plage Centrale

Riond-Point de l'Europe

Avenue de la Plage

Camping Océanique

Camping Boudigau

Camping Municipal LES PINS BLEUS

Aquatic Landes

SUD

LA DUNE SUD

Canal du Boudigau

Canal de l'Anguilinière

Canal du Boudigau

Canal de l'Anguilinière

Canal de l'Anguilinière

Canal de l'Anguilinière

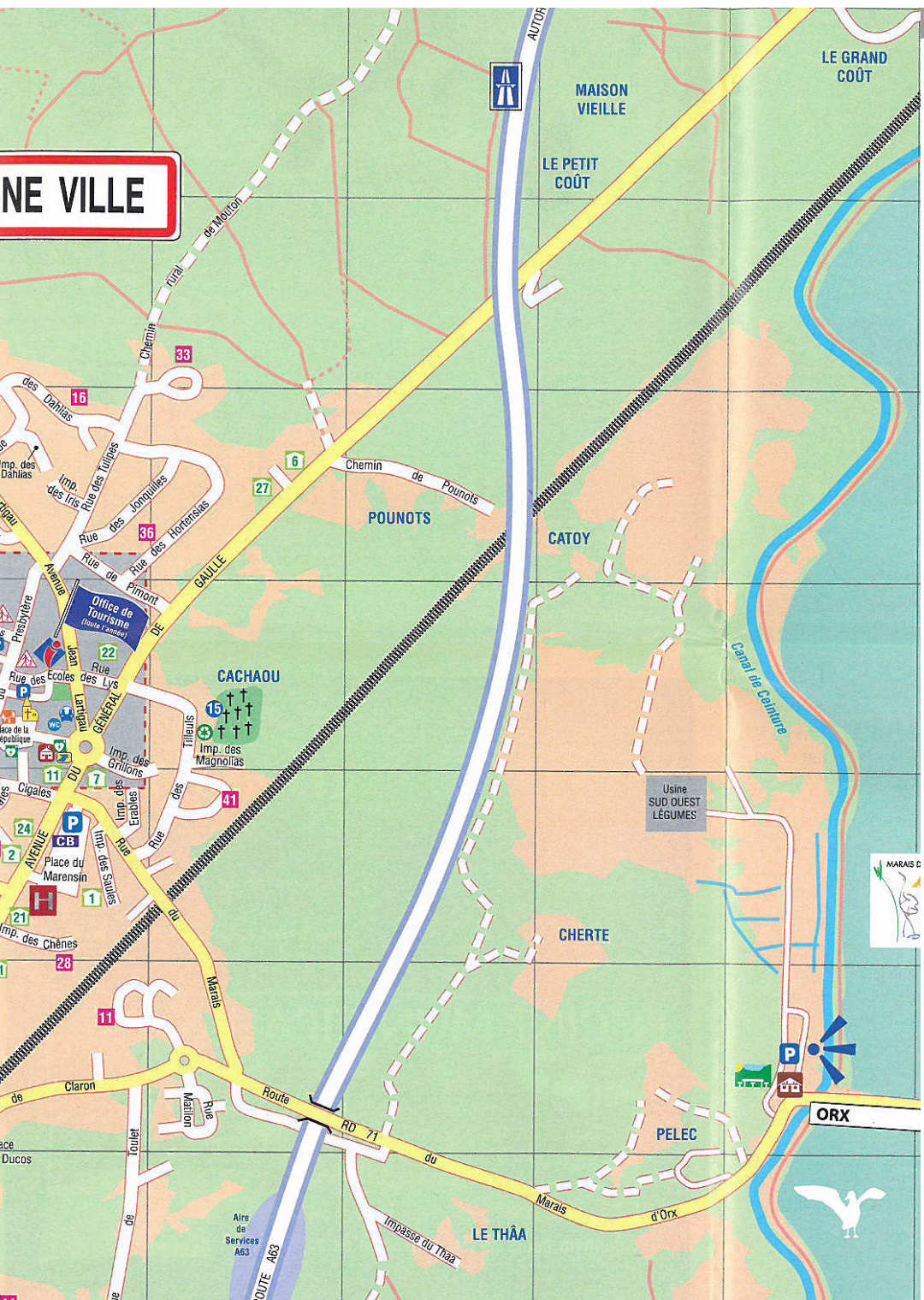
Canal de l'Anguilinière

Canal de l'Anguilinière

Canal de l'Anguilinière



NE VILLE



CE QU'IL FAUT RETENIR

Conservez toujours dans votre habitation un poste radio avec des piles non périmées et une lampe de poche.

En cas d'évènement, suivez les consignes renseignées dans ce document ou celles indiquées par les autorités sur le moment.

N'oubliez pas d'écouter la radio (France bleu Gascogne 103.4 FM)

CONSERVEZ CE DOCUMENT A DISPOSITION

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police : 17

Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage : 196

N° urgence même s'il n'y a pas de réseau : 112

Mairie de Labenne : 05.59.45.46.60

Mairie de LABENNE - Place de la république - 40530 LABENNE



05 59 45 46 60



mairie@ville-labenne.fr



www.ville-labenne.fr



Ville de Labenne (Page Officielle)

LABENNE



Nature Océane